



Retrait de la carte sejour??

Par **karimelamrani**, le **04/05/2011** à **12:36**

Bonjour,

Voir ci-dessous mon message du 03.12.2011. Pendant ce temps, le divorce est presque prêt. J'ai une carte de vie privée et familiale séjour valable jusqu'au fevrier-2012.

Est-ce que quelqu'un sait si la préfecture vais retirer ma carte de sejour après le divorce? Si oui, combien de temps ils me donnent pour quitter la France?

Merci!

Bonjour,

J'ai été marié pendant 6 ans avec une française. Chaque année, je reçois un carte de séjour pour un an (vie privée et familiale).

Ma femme a été emprisonné de 2008 à Janvier 2011 en prison au Portugal pour possession de drogue. Même avant qu'elle ne soit pris, nous avons vécu en grande difficulté. Elle m'a trompé avec un autre homme. Et elle a donné naissance à la prison d'un bébé d'un autre homme.

La semaine prochaine, nous avons la première audience pour le divorce que j'ai demandé. Je veux divorcer parce que ma femme est une grand imposteur.

Qui sait combien de temps le divorce aura? Elle n'a probablement pas d'objection.

Si le divorce est fait, est-il possible que ma carte de sejour pas été renouvelé en Janvier

2012? Je suis vraiment peur de ça...

Parce que le moment je n'ai pas de travail. J'ai travaillé assez souvent ces dernières années.

Est-il possible que ma carte de séjour est enlevé? Même si j'ai vécu 5 ans de plus qu'en France?

J'espère que quelqu'un en sait plus.

Merci!